Cfdt: IDEMIA FRANCE

19 mars 2024

SCISSION grandes manoeuvres

acte

D. FONTAINE (COO IST) : *« faire en sorte que les collaborateurs d'IST soient membres d'une entité juridique dédiée à IST … l'impact sur IST est minime »*. (-15% sur la France, -24% sur T2)
M. COLE (CEO IPS) : « *Création d'une nouvelle entité juridique pour IDEMIA Public Security … contrat de travail sera transféré vers la nouvelle entité juridique. Dans les mêmes conditions que celles existantes dans leur entité actuelle* ».
P. MOINE (SVP Transformation ISI) : « *limité à un nombre restreint d'employés qui verront leur contrat de travail évoluer, …* ».
Note d'information IDEMIA : « *les 1ers transferts de salariés auront lieu au 4ème trimestre 2024* »

Que deviennent nos acquis ?

DESTINATION SALARIÉS	ACCORDS ENTREPRISES	ORIGINE DES SALARIÉS – IF	ORIGINE DES SALARIÉS – IISF	ORIGINE DES SALARIÉS – EMBAUCHÉS	
	IDEMIA France (futur IF-IST)	Accords IF	Accords IF + Accords IISF : maxi 15 mois	Accords IF	2 STATUTS DIFFÉRENTS
	IISF (futur IISF-ISI)	Accords IISF + Accords IF : maxi 15 mois	Accords IISF	Accords IISF	2 STATUTS DIFFÉRENTS
	IPS (Création)	Accords IF : maxi 15 mois	Accords IISF : maxi 15 mois	Accords à négocier	3 STATUTS DIFFÉRENTS

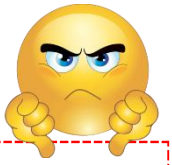

GROUPE IDEMIA en France

ANCIENS PÉRIMÈTRES
- IDEMIA FRANCE ≈ 1 510 SALARIÉS
- IISF ≈ 830 SALARIÉS

NOUVEAUX PÉRIMÈTRES
- IF / IST ≈ 1 290 SALARIÉS[a]
- IISF / ISI ≈ 260 SALARIÉS[a]
- IPS (création) ≈ 790 SALARIÉS

La CFDT a demandé l'ouverture rapide de négociations en vue d'obtenir :
- Des acquis sociaux identiques pour tous les salariés,
- Un **%** de contribution de l'employeur aux CSE identique pour tous les CSE,
- Une politique sociale ambitieuse à la hauteur des enjeux.

Impact pour les sites dits parisiens

IDEMIA FRANCE (IF) : SITES DITS PARISIENS PÉRIMÈTRE ACTUEL
≈ 850 SALARIÉS (toutes divisions)

IISF "ile de France" ≈ 75 SALARIÉS division IST		PESSAC ≈ 40 p.	T2 ≈ 800 p.	SOPHIA ≈ 10 p.
T2 ≈ 60 p.	OSNY ≈ 15 p.			
		- 40%	- 17%	- 16%
				- 100%[b]

IF IST : SITES DITS PARISIENS FUTUR PÉRIMÈTRE
ACTIVITÉS IST : IDEMIA FRANCE
≈ 570 IF + ≈ 75 ex IISF
≈ 645 SALARIÉS[a]

CRÉATION IPS ≈ 140 SALARIÉS (T2 ex IF)

ACTIVITÉS ISI : IISF ≈ 140 SALARIÉS[a] (T2 + SOPHIA ex IF)

[a] Non prise en compte du transfert de xx salariés T2 actuellement en division IST mais qui seront sans doute transférés pour la création d'une R&D chez ISI.
[b] Pour le site de Sophia (IST) la Direction a informé le CSE d'un transfert des salariés sur ISI.

[a] Le découpage de la R&D (T2) reste incertain.

Nous attendons le rapport de notre expert (prévu le 3 avril) pour pouvoir mieux vous informer.

CFDT IDEMIA T2 – Pessac - Sophia

Impacts pour les salariés en France

Salariés actuellement affectés à la division IST[(a)]

IDEMIA France / division IST ≈1290 salariés :

- Salariés IF (≈ 570 T2/PESSAC) : Aucun changement, ils conservent leurs acquis.
- Anciens salariés IISF (≈ 75) : Nouveau contrat de travail pour intégrer IF/IST :
  - Acquis sociaux IISF conservés pendant maxi 15 mois
    Exemples : CET abondé, Navigo 80%, QVT, …
  - Acquis sociaux IF si plus favorable que ceux d'IISF
    Exemples : rachat RTT, primes astreintes, jour de récupération lors des déplacements, ...
  - Au-delà des 15 mois, perte des acquis sociaux IISF.

CSE IF / IST :

- Pas de nouvelle élection
- IF site dits parisiens : 200 salariés en moins (-24%) | budget CSE à revoir

Salariés actuellement affectés à la division ISI[(a)]

IDEMIA IDENTITY SECURITY France / division ISI ≈260 salariés :

- Salariés IISF : Aucun changement, ils conservent leurs acquis.
- Anciens salariés IF (≈130 T2, ≈10 Sophia, ≈15 Vitré) : Nouveau contrat de travail IISF/ISI :
  - Acquis sociaux IF (France et local) conservés pendant maxi 15 mois
    Exemples (T2/SOPHIA) : rachat RTT, primes astreintes, jour de récupération, ...
  - Acquis sociaux IISF si plus favorable que ceux d'IF
    Exemples : CET abondé, Navigo 80%, QVT, ….
  - Au-delà des 15 mois, perte des acquis sociaux IF.

Salariés Sophia et Vitré : ils seront bénéficiaires du CSE du T2 ou OSNY (négo à effectuer)

CSE IISF / ISI :

- Élection partielle sur les sites T2 et Osny.
- % de contribution employeur aux ASC reste identique à 1,4% (chez IF T2 = 0,75%).

Salariés actuellement affectés à la division IPS

IDEMIA PUBLIC SECURITY France (création) / **division IPS** ≈790 salariés :

Salariés IF (≈145 T2)	Salariés IISF (≈155 T2, ≈490 Osny/Ser)
Nouveau contrat de travail IPS • Acquis sociaux IF conservés pendant maxi 15 mois Exemples : rachat RTT, primes astreintes, ...	Nouveau contrat de travail IPS • Acquis sociaux IISF conservés pendant maxi 15 mois Exemples : CET abondé, Navigo 80%, …
Au-delà des 15 mois, perte des acquis sociaux (ex-IF et ex-IISF).	
Intégration IPS dans Groupe IDEMIA sinon plus de mutuelle, ni GEPP, ni PEG.	

CSE IPS :

- Élection sur les sites T2, Osny et SER
- % de contribution employeur à négocier (NB ASC : IISF 1,4% vs 0,75% sur IF T2).

➢ IDEMIA n'envisage pas de négo pour converger entre les différents modèles sociaux.
➢ A terme, ≈ 1020 salariés (44% de l'effectif) vont perdre leurs acquis sociaux.

La CFDT exige une véritable politique sociale groupe pour tous !

19 mars 2024